

DESCRIPTION DE FONCTION

Titre de la fonction : Animateur de pastorale ou stagiaire en pastorale paroissiale
Supérieur immédiat : Le curé ou toute personne désignée par l'Assemblée de fabrique.

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Sous la supervision du curé ou de la personne désignée par l'Assemblée de fabrique, le titulaire de ce poste collabore à l'exercice de la charge pastorale paroissiale en exerçant des fonctions d'accompagnement, d'animation, de concertation, de coordination et de formation auprès des paroissiens, des jeunes, des familles et de certains groupes désignés.

DESCRIPTION DE TÂCHES

1. Fait partie de l'équipe pastorale et du Conseil d'orientation pastorale et à ce titre, il contribue à l'élaboration, à l'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation du Projet pastoral et de tout autre projet particulier;
2. Conseille, renseigne et assiste les membres des équipes d'animation locales, les bénévoles ou tout regroupement de paroissiens qui oeuvrent à la réalisation de divers projets ou pour la mise en œuvre des communions de communautés en lien avec les orientations proposées par l'Archevêque;
3. Coordonne et anime différents groupes relevant du domaine de la catéchèse, de la liturgie, de la famille, de la jeunesse, du catéchuménat, etc.; propose un cheminement lorsque requis;
4. Favorise la prise en charge de la vie chrétienne et communautaire par les gens du milieu en proposant des moyens concrets de réalisation des objectifs et en collaborant avec les autres réseaux (ex. les établissements scolaires) et les autres partenaires du milieu;
5. Planifie, organise, anime et évalue des activités de formation, cherche, analyse, crée des outils pour la réalisation de celles-ci;
6. Contribue au processus de réflexion et de décision des enjeux pastoraux déterminant pour la paroisse en partenariat avec les instances régionales et diocésaines, peut préparer certains rapports ou bilans lorsque requis.
7. Organise et assiste à certaines célébrations liturgiques ou religieuses, peut faire un commentaire homilétique ou peut animer des célébrations de la Parole;
8. Accompagne des personnes dans leur cheminement spirituel;
9. Participe aux rencontres régionales et diocésaines;
10. Prépare les documents requis pour le fonctionnement de différents comités ou assemblées, effectue le suivi de certaines décisions, réalise toute recherche, étude ou analyse demandée par son supérieur;
11. Exerce à l'intérieur de son champ de compétence toute autre fonction non spécifiquement prévue à la présente description ou demandée par son supérieur immédiat.

NOTE : Cette description reflète des éléments généraux et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir. Les termes masculins utilisés incluent le féminin.

QUALIFICATIONS REQUISES

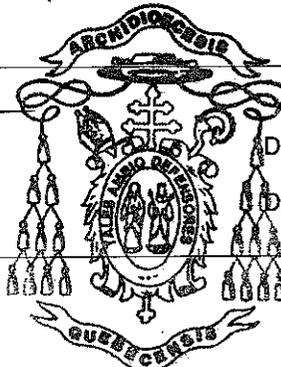
Scolarité : Détenir un diplôme de 1^{er} cycle en théologie ou dans toute autre discipline reconnue par le diocèse de Québec,
Expérience Être inscrit dans le processus de stage en pastoral ou l'avoir complété.
Mandat : Avoir le statut d'agent de pastorale émis par le diocèse de Québec ou détenir une attestation d'admissibilité au stage en pastorale.
Connaissance de logiciels : Connaissance de la Suite Office.
Caractéristiques personnelles : Capacité à conjuguer la réflexion théologique et la pratique, animer des groupes, travailler en équipe et à maintenir des relations interpersonnelles harmonieuses. Faire preuve de leadership, d'autonomie et de créativité. Démontrer un bon sens de l'écoute et de la communication. Faire preuve de solidarité aux décisions prises par l'assemblée de fabrique, l'équipe pastorale ainsi qu'avec les orientations diocésaines proposées par l'Archevêque.

APPROBATION

Approuvé par :

Mise à jour :

Stéphane (ou) CW



Date : 3/11/15

Date : / /